

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master MEEF Premier degré parc. Enseigner dans un établissement Français à l'Etranger (Le Puy) - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master MEEF Premier degré parc. Enseigner dans un établissement Français à l'Etranger (Le Puy) - 2ème année comme suit :

Membres du jury

LAMROUS Lila, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

COUDERT Raphael, Vice-président, PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE

Semestre 1

MARCON Emilie, PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE

MOAL Claire, PROFESSEUR CERTIFIÉ CL EXCEPTIONNELLE

FILLERE Christophe, PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

FAURE Betty, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 2

MARCON Emilie, PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE

MOAL Claire, PROFESSEUR CERTIFIÉ CL EXCEPTIONNELLE

FILLERE Christophe, PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 9 décembre 2024